

CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'OFFRE PROMOTIONNELLE

« ÉCOUTEURS FILAIRES OFFERTS »



ARTICLE 1 - Société organisatrice

La société FRANSAT au capital de 2.323.823 Euros, dont le siège social est situé au 32 BOULEVARD GALLIENI 92130 ISSY LES MOULINEAUX, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 512 443 201 (« FRANSAT »), propose du 19/03/2026 au 03/04/2026 minuit une offre promotionnelle exceptionnelle.

ARTICLE 2 - Annonce de l'offre

Cette offre est annoncée sur les supports de communication FRANSAT.fr et sur des supports de publicité externes tels que : bannières publicitaires, annonces Google, sur les communications adressées par e-mail aux clients et réseaux sociaux.

ARTICLE 3 - Modalités de l'offre

Pour l'achat d'un équipement FRANSAT (décodeur satellite SERVIMAT SIRIUS 4K ou Clé TV FRANSAT UHD SERVIMAT CAM 2.0, ou Module TV NEOTION CAM CI+1.3) réalisé sur www.fransat.fr entre le 19/03/2026 minuit et le 03/04/2026 à 23h59 inclus, et /ou dans la limite des 200 premières commandes et dans la limite des stocks disponibles, FRANSAT offre dans chaque commande, une paire d'écouteurs filaires inclus dans la commande. Le client doit sélectionner son cadeau et l'ajouter au panier de sa commande.

L'avantage client est d'environ 15€ TTC (prix public indicatif généralement constaté).